Ce que coûtent nos déchets

La compétence de la gestion des déchets est exercée par la Communauté de communes ELAN, qui assure certaines missions en direct et adhère au SYDED pour d'autres.

La Com Com ELAN:

- gestion de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr)
- prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à la collecte (personnel, carburant, achat et entretien des matériels et véhicules...)
- prise en charge des travaux de mises aux normes ou d'extension des déchèteries, qui vont être importants dans les années à venir

Le SYDED:

- traitement des OMr
- collecte et traitement des déchets recyclables déposés dans les écopoints (verre, emballages et papier)
- **gestion des déchèteries,** dont 3 sur la Com Com ELAN
- exploitation du centre de stockage (enfouissement) des déchets non dangereux Alvéol
- missions de prévention (compostage, broyage...) et de communication (sensibilisation au tri, actions auprès des scolaires...)

C'est la Communauté de communes de ELAN qui assure la facturation pour l'ensemble du service, payé par l'usager par le biais de la Redevance ou de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM ou TEOM).



À quoi sert la redevance?











Pour les compétences exercées par le SYDED, la communauté de communes verse au syndicat une contribution annuelle, qui provient des REOM et TEOM et qui correspond :

- au coût de traitement des ordures ménagères, soit 297 960 €
- au financement des autres services rendus (déchèteries, collecte sélective des écopoints, Alvéol, et communication) sur la base d'un coût par habitant de 35,45 €, soit 423 663 €.

La communauté de communes perçoit la redevance ou la taxe payée par les particuliers, les professionnels et les communes. La redevance est la seule recette du budget « déchets ». Ce budget étant un budget annexe, la loi oblige à ce qu'il soit équilibré. Les sommes prélevées au titre de la redevance doivent donc couvrir l'intégralité du coût du service.

Dépenses de fonctionnement 2020 du SYDED :

Charges à caractère général :

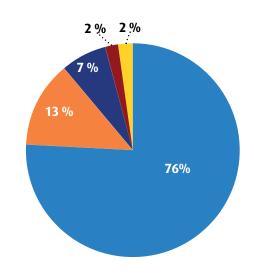
prestations de services (collectes, transport et traitement), plus diverses taxes, dont la TGAP

Charges de personnel

Dotations aux amortissements

Charges financières

Dépenses imprévues



Comment expliquer l'augmentation de la REOM?

Si les coûts de collecte sont relativement stables, les coûts de traitement, eux, augmentent fortement. Dans un contexte tendu autour des déchets, le SYDED subit à la fois des baisses de recettes et des hausses de dépenses. Par conséquent, la contribution versée par les communautés de communes au syndicat est plus importante.

L'augmentation constante de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Cette taxe est fondée sur le principe « pollueur payeur » et s'applique pour chaque tonne enfouie ou incinérée. Afin d'inciter à la réduction des tonnages, la loi de finances de 2019 a prévu une hausse croissante de cette taxe d'ici à 2025, sachant que la TGAP sur l'incinération augmente de 5€ de 2020 à 2021.

	2021	2022	2023	2024	2025
Incinération (€/tonne)	14	14	17	20	25
Enfouissement (€/tonne)	30	40	51	58	65

<u>L'augmentation exponentielle du coût du transport des déchets</u>

Pour le transport des déchets déposés en déchèterie ou sur un écopoint, le SYDED fait appel à des prestataires privés extérieurs. Dans ce domaine peu concurrentiel, nous sommes soumis au bon vouloir d'une société, grand groupe international, en situation de quasi-monopole. En l'espace de 6 ans, le coût a augmenté de près de 65%.

<u>La baisse des recettes des matières reyclables</u> et valorisables

En huit ans, alors que la quantité collectée de ces matières (papiers, cartons, plastiques, cartonnettes, métaux, ferrailles...) est en augmentation, les recettes, en raison notamment d'un effondrement des cours mondiaux, sont en diminution de près de 830 000 euros. La crise sanitaire a accentué cette situation.

Des pistes pour maîtriser les coûts... Tous acteurs de la prévention!

Zoom sur les tonnages

Ordures ménagères

31 630 t d'ordures ménagères traitées en 2020 par le SYDED soit 190 kg/an/hab, dont **5 754 tonnes pour la CC ELAN (206 kg/an/hab).**

Collecte sélective

806 écopoints de tri et **12 965 t collectées en 2020** dont **118 écopoints sur ELAN** pour un tonnage de **2 087 t collectées.**

Déchèteries

37 339 t de déchets apportés en 2020 sur les 25 déchèteries du SYDED, dont **7 782 t de déchets apportés sur les 4 déchèteries situées sur ELAN (dont la déchèterie mobile).**



La maîtrise des coûts en matière de gestion des déchets passe par la maîtrise des tonnages. Pour y parvenir, c'est l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets sur notre territoire qui à un rôle à jouer.

Des leviers politiques

En premier lieu, les industriels doivent agir sur la réduction des emballages, notamment en plastique, et proposer ainsi des produits à la vente sans suremballage et à minima des emballages conçus avec des matières recyclées et recyclables.

Le SYDED étudie la reprise en **régie directe du transport** des déchets afin d'éviter de subir des hausses intempestives des coûts.

Des réflexions sont à mener sur la collecte des déchets : tarification incitative, autre organisation de la collecte...

Des leviers citoyens

La première action consiste effectivement pour chacun d'entre nous à réduire ses déchets au maximum. Cela passe par un tri quotidien de qualité, mais aussi par un changement de comportements, en privilégiant la réutilisation (déchets verts et réparation) et le réemploi par l'échange ou le don.

Le geste de tri est bon **pour l'environnement et pour votre porte-monnaie** : valoriser ses déchets fait diminuer le tonnage d'ordures ménagères à incinérer et de déchets à enfouir. **Des tonnages réduits, c'est moins de TGAP.**

De nombreux services sont mis à votre disposition par la **Communauté de communes et le SYDED**. Vous les payez au travers de la REOM, utilisez-les!

